

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VAUREILLES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 02 août 2022

L'an deux mille vingt deux et le 2 août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaureilles, régulièrement convoqué, le 26 juillet 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr HENRY Claude, Maire.

Présents : Claude HENRY, Laurent BERNUSSOU , Gisèle ONNO, Frédéric PETIT, Lucile GRATUZE-BESSOU , Ludovic GRIALOU, Franck BRUGEL, Vincent GAYRALD , Pascal AMIRAULT

Absente excusée ayant donné pouvoir : Edith FAIX représentée par Ludovic GRIALOU,
Absent excusé : Sébastien DE LA BALLINA

Monsieur Laurent BERNUSSOU a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2022
- Attribution marché de travaux pour l'aménagement et la sécurisation du Cœur de Village
- Tarifs cantine-garderie année scolaire 2022/2023
- Subventions aux associations
- Divers

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022 qui n'appelle aucune observation et qui est voté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30 : Attribution du Marché à Procédure Adaptée - Travaux d'Aménagement et de sécurisation du Cœur de Village

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement et la sécurisation du Cœur de Village.

Vu la délibération du 16 juin 2022, *Approuvant* le lancement d' une consultation pour la réalisation des travaux en marché à procédure adaptée soumise aux dispositions du code de la commande publique : article L.2123-1 et R2123-1

Vu la consultation en date du 21 juin 2022 avec remise des offres le 21 juillet 2022 à 12 heures

Vu les cinq offres reçues pour le lot 1 Voirie et Réseaux Divers

Vu les deux offres reçues pour le lot 2 Travaux paysagers-Mobilier urbain

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres du 29 juillet 2022 et l'analyse de celles ci-conformément aux critères émis dans le règlement de consultation, prix 60% valeur technique 40 % .

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide d'attribuer le marché aux prestataires suivants :

LOT 1 : Voirie et Réseaux Divers

Entreprise COLAS France établissement de Rodez, sise :ZI de Cantaranne-Rues des Métiers
12850 Onet le Château

Offre la mieux disante

Pour un montant de 337 707,40 € HT soit 405 248,88 € TTC.

LOT 2 : Travaux paysagers-mobilier urbain

Entreprise SAS AT2P, sise : ZA de Camp Grand 12240 Rieupeyroux

Offre la moins disante

Pour un montant de 106 638,60 € HT soit 127 966,32 € TTC.

- Autorise le Maire, à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune

DELIBERATION N° 31: Fixation des tarifs applicables à l'école, à compter du 1^{er} septembre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, ainsi qu'il suit, les tarifs applicables à l'école, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Cantine scolaire : Participation des élèves	3.40€/repas
- Participation des adultes	4.40 /repas
- Participation des communes	1.60€/repas

Les tarifs de la garderie :

Garderie :

- Le matin de 7h30 à 9h00	Gratuit
- Le soir de 17h00 à 18h00	Forfait de 2.00€
- Le soir de 17h00 à 19h00	Forfait de 3.00€

Pour une bonne organisation de la cantine et de la garderie, il est impératif que les parents signalent l'absence de l'élève pour le lendemain. Pour toute absence non signalée, ou signalée trop tardivement, les tarifs ci-dessus seront appliqués. Aucun repas ne sera restitué à la famille même sur demande de celle-ci, pour des raisons d'hygiène et de sécurité (rupture de la chaîne du froid).

DELIBERATION N° 32: Attribution de subvention à l'Association des Parents d'Elèves

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention pour l'année 2022 à l'Association des Parents d'Elèves. Il rappelle qu'une enveloppe de crédits d'un montant 4000€ est inscrite au budget 2022 à l'article 6574.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention à l'Association des Parents d'Elèves d'un montant de 600 € (six cent euros)

Divers

Monsieur le Maire informe Le conseil Municipal :

- des travaux d'entretien à l'église de Pachins pour raison de sécurité doivent être réalisés un devis a été demandé à l'entreprise de maçonnerie VERHNES pour le renforcement du contre fort en pierre montant 875€HT 1050€TTC
- des travaux doivent être réalisés afin de rehausser un regard pluvial et eaux usées au lotissement un devis a été demandé à l'entreprise de maçonnerie VERHNES montant 520€HT 624€TTC
- La réparation suite aux dégâts des eaux dans le logement de Pachins a été effectuée par l'Entreprise Gallet
- La pose des panneaux d'adressage est en cours de réalisation.
- Le goudronnage des VC est en cours de réalisation.
- La remorque à pizza et le bar itinérant sont autorisés à occuper le domaine public de la commune tous les vendredis à partir de 17h00

Monsieur Ludovic GRIALOU – (Délégué du Conseil d'école) présente le compte rendu du conseil d'école : - Les effectifs prévus pour la rentrée 2022/2023 : 43 élèves dont 20 élèves à Privezac et 23 élèves à Vaureilles

- Les activités de l'année scolaire 2021/2022 : 22 élèves du regroupement pédagogique ont participé au voyage scolaire à HENDAYE. Le regroupement pédagogique a continué sa démarche de labélisation E3D.
- Projets 2022-2023 : Plantation d'arbres, mise en place de nichoirs, d'un Hôtel à insectes, pressage des pommes courant septembre octobre à Vaureilles.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire déclare la séance levée à 22h30

LE MAIRE :

C.HENRY



LE SECRETAIRE :

L.BERNUSSOU



